

L'honorable M. LANDRY : Est-ce que le gouvernement considère ce bill comme une mesure comportant une dépense d'argent?

L'honorable M. SCOTT : A mon avis, ce bill comporte une dépense d'argent? Il augmente la solde de la police. Il a été présenté, en vertu d'une résolution, à la Chambre des communes, avec l'approbation du Gouverneur général, comme tous les bills comportant une dépense d'argent. Toute autre explication qui pourra être jugée nécessaire sera donnée en comité.

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.) : Les hommes reçoivent-ils des rations, à part leurs salaires?

L'honorable M. SCOTT : Oui.

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.) : Les sous-officiers reçoivent un dollar et demi par jour, les constables un dollar et les artisans 75 sous par jour. Est-ce que l'on peut se procurer des hommes pour un pareil salaire?

L'honorable M. LANDRY : Oui, des Chinois.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je vois qu'il s'agit de nouveaux emplois. A mon avis, en tant que bill, cette mesure ne prête pas à objections. Il s'agit d'une augmentation générale de la solde de \$400 par année, pour les sept premiers officiers, n'est-ce pas? Vous donnez au commissaire de la police \$3,000 par année au lieu de \$2,600 et \$400 sont ajoutés aux salaires des surintendants et des inspecteurs, et un ou deux recevront le salaire fixé par la présente loi.

L'honorable M. SCOTT : Un seulement, je suppose.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Quatre sergents d'état-major reçoivent \$2.00 par jour.

L'honorable M. SCOTT : Ce sont les seuls qui ne reçoivent pas d'augmentation. Tous les autres en reçoivent.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Les autres recevront 25 sous de plus par jour. Quelle différence y a-t-il entre le policier ordinaire, le constable spécial et l'éclaircur? Je vois qu'il s'agit de nouveaux emplois.

Hon. M. SCOTT.

L'honorable M. SCOTT : Le présent bill leur accorde une augmentation de salaire de 25 sous par jour. Leur salaire actuel est de 75 sous par jour.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : L'ancien bill ne les mentionnait pas. L'ancien bill ne contient pas un pareil article.

L'honorable M. WILSON : Il me semble y avoir une anomalie dans l'échelle des salaires. Les chirurgiens et leurs assistants reçoivent également \$1.800. Maintenant je me demande si les assistants devraient être mis sur le même pied que les chirurgiens.

L'honorable M. SCOTT : Ils ne le sont pas. Le gouvernement est autorisé à les payer. La chose est facultative.

L'honorable M. WILSON : Nous savons ce que cela signifie, lorsqu'il s'agit de la nomination des vétérinaires et docteurs dans le service militaire. Ils pourront demander le salaire le plus élevé. Je crois que les constables ne reçoivent pas autant qu'il devraient recevoir. Si les sous-officiers doivent recevoir \$1.50 par jour et les constables \$1.00 par jour, ceux-ci seront mis sur le même pied que les sous-officiers. Pour en revenir aux chirurgiens et à leurs assistants, je dirai que je ne crois pas qu'ils devraient être mis sur le même pied. Je crois que les assistants devraient recevoir un salaire moins élevé que celui des chirurgiens, et conséquemment, lorsque le bill sera soumis au comité, nous serons en mesure de signaler ce que je considère une injustice.

L'honorable M. LOUGHEED : Avant que le bill soit transmis au comité, puis-je demander à mon honorable ami de s'assurer si le salaire payé à un artisan est supérieur à celui payé à un constable qui est un artisan? Reçoit-il un dollar par jour, à part les 75 sous?

L'honorable M. POWER : Oui.

L'honorable M. LOUGHEED : Il me semble qu'une pareille distinction devrait être faite.

L'honorable M. WILSON : Il me semble que l'honorable sénateur verrait, en examinant le bill, que les sous-officiers reçoivent \$1.25 par jour et les constables 75 sous. Les constables reçoivent un plus fort salaire que les sous-officiers.